

Inondations et coulées de boue du 4 et 5 juin

5 communes reconnues en catastrophe naturelle



Inondations et coulées de boue du 4 et 5 juin

Inondations et coulées de boue

Le journal officiel de ce dimanche 12 juin, publie la liste de plus d'une centaine de communes dont cinq du département, **Lagarde, Saint-Médard, Saint-Orens-Pouy-Petit, Sempesserre et Valence-sur-Baïse**, qui ont été reconnues en état de catastrophe naturelle pour des inondations et des coulées de boue des 4 et 5 juin derniers.

Cette reconnaissance doit permettre, aux personnes touchées par les dégâts successifs aux orages, d'être indemnisées par leur assureur. Le montant de l'indemnisation est limité et versé en deux temps.

Les sinistrés doivent dès cette date prendre contact avec leur assureur dans un délai de 10 jours